

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARCAIS

SEANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	: 11
Qui ont assistés à la séance	: 9

Date de la convocation : 8 septembre 2020 Date d'affichage : 8 septembre 2020

L'An deux mil vingt et le quinze septembre à 20 Heures .
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
Prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence
De Mme RIVET M., Maire.

Présents : RIVET Michelle, LAVAINÉ Patrick, RIBAUDEAU Corinne, DION Annie, BOTTE
Mathieu, JACQUET Patrice, JOUFFIN Cindy, MANSART Stéphane, MAURU-MAUGUIN Magali

Absents excusés : CHANTEREAU Teddy, LEDUC Gilles

Secrétaire (s) de séance : Cindy JOUFFIN

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 10 Juillet 2020 qui est
adopté à l'unanimité.

Elle demande que soit rajoutés 2 points à l'ordre du jour :

- Décision Modificative budgétaire n°1
- location de la salle pour le Yoga

1°) Rentrée scolaire 2020

La présidente du RPI, Annie DION, fait un bilan de la rentrée scolaire de septembre 2020 :

- Effectifs : 31 en maternelle, 11 en CP/CE1, 12 à Orcenais (CE2 au CM2)
- la commune d'Orcenais a prêté des tables pour la classe élémentaire de Marçais
- bonne entente avec la commune d'Orcenais.
- les statuts du RPI vont être prochainement mis à jour et soumis pour approbation aux communes
- protocole sanitaire lié au COVID 19 : une consommation importante de papier essuie-mains, de savon et de gel est à prévoir. Différents fournisseurs vont être contactés pour voir si une autre solution de distributeur papier peut être trouvée, plus pratique et moins onéreuse.

2°) Délibération 2020-18 : Achat de matériel de désherbage

Les adjoints Corinne RIBAUDEAU et Patrick LAVAINÉ présentent des devis pour l'achat
d'un désherbeur mécanique, utile pour les allées du cimetière, les trottoirs, les places...

- devis SARL Boischaud Motoculture : désherbeur et options 3865 € TTC (3220 € HT)

-devis SAS CLOUE : 3788 € TTC (3157 € HT).

Madame le Maire indique qu'une subvention à hauteur de 40 % peut être accordée dans le cadre du contrat Régional de Territoire, par le Pays Berry St Amandois.

A l'unanimité, les membres du conseil :

-acceptent le devis SARL Boischaut Motoculture pour un montant de 3220 € HT (3865€ TTV)

-autorisent Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale, auprès du Pays Berry St Amandois sur les bases du plan de financement suivant

-achat : 3220 € HT

->subvention 40% : 1288 €

->fonds propres 60% : 1932 €

3°) Délibération 2020-19 : pose de grillage entre la crèche et le logement de la poste

Patrick LAVAINÉ présente les devis pour l'achat de matériel nécessaire à la mise en place d'une clôture entre le terrain de la crèche et le terrain du logement de la poste, pour la sécurité des enfants. Cette clôture en panneaux rigides et lamelles occultantes sera installée par les agents techniques.

Devis pour l'achat des matériaux nécessaires :

-Point P : 1316€ 07 HT (1579 €28 TTC)

-Gédimat Boischaut Matériaux : 1232€19 HT (1478€63 TTC)

A l'unanimité, les membres du conseil valident le devis de Boischaut Matériaux pour 1478€63 TTC .

4°)Délibération 2020-20 : travaux au stade

Le Maire présente le devis de CITEOS d'un montant de 810€ 50 HT pour le recalage du support béton et la pose d'un nouveau projecteur, en remplacement d'un ancien qui penche. Le terrassement reste à la charge de la commune (vu avec André RIBAudeau).

Elle présente également un devis de l'entreprise BORDAT pour la remise en état du terrain de boules : 2304€ HT ;

A l'unanimité, les membres du conseil valident les devis de CITEOS pour 810€50 et de l'entreprise BORDAT pour 2304 € HT.

Plusieurs conseillers indiquent en effet que le terrain de boules est utilisé les Week end et sa réfection mettra en valeur les aménagements autour du stade.

5°) Dénomination des voies et numérotation.

Le groupe de travail se réunira prochainement avec les services de la poste pour répertorier les différentes voies et voir les propositions de dénomination. Les voies et la numérotation du Bourg devront être conservées dans la mesure du possible.

6°) Délibération 2020-21 : Demandes de subventions

Madame le Maire présente les demandes de subventions de Emmaus, du Club Badminton, du Fonds de Solidarité Logement, et propose qu'une subvention exceptionnelle soit versée au club cycliste ECOM qui n'a pas pu organiser la course le 12 septembre (frais engagés suite à l'annulation la veille en raison du refus d'autorisation de la préfecture, retard dans la procédure administrative suite à mauvais cheminement d'un formulaire...)

A l'unanimité les membres du conseil décident de verser une subvention exceptionnelle de 200 € au club cycliste ECOM, les demandes de Emmaus et du Club Badminton sont reportées sur 2021.

Délibération 2020-22 : fonds de solidarité logement 2020

Mme le Maire présente le courrier du département concernant le Fonds de Solidarité (aide accordée aux foyers pour les dépenses d'énergie, eau ou logement) et propose d'allouer pour l'année 2020, comme l'année passée, les sommes de :

- 100 € pour le logement,
- 150 € pour l'énergie,
- 50 € pour l'eau.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

7°) Crèche et CAF

Crèche : une demande d'agrément pour 3 places supplémentaires est en cours, ce qui engendrerait une modification du contrat avec la CAF et une augmentation possible de la contribution de la commune d'environ 1500€. Les membres du conseil sont favorables, cette somme de 1500 € pour 2020 étant déjà englobée dans le montant de l'installation de la clôture.

Annie DION se rendra à la réunion de la CAF le 24 septembre prochain.

8°) Cimetière

Madame le Maire indique aux membres du conseil qu'une famille originaire de Marçais, mais non domiciliée actuellement sur la commune, a fait une demande de caveau de 9 places. Une discussion a lieu sur le droit à l'inhumation et le droit à concession. Le règlement du cimetière de Marçais devra être réétudié.

Dans l'attente de la mise à jour du règlement, le Maire pourra donner l'autorisation d'achat de concession aux personnes ayant une attache directe avec la commune (défunts proches dans le cimetière ou attaches sur la commune) et pour des concessions 1 ou 2 places.

9°) Délibération 2020-23 : décision modificative budgétaire

Les membres du conseil votent à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°1 :

recettes d'investissement article 132 : 9840 €

Dépenses investissement : article 21 : 9840 €

Afin d'enregistrer le versement de la subvention DETR accordée pour les travaux de voirie (route des Rabouins) ;

10°) Délibération 2020-24 : location de la salle pour le Yoga

Madame le Maire présente la demande d'un professeur de Yoga pour occuper la salle le lundi de 14 h à 15 h 30 pour des cours de yoga.

Les membres du conseil autorisent Madame le Maire à signer une convention d'utilisation de la salle, moyennant la somme de 50 € annuellement.

11) DIVERS

Le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré les membres du club de foot ; un point a été fait sur l'utilisation des locaux (stades, vestiaires) et sur la convention d'utilisation. La clé sera remise à la mairie après chaque utilisation, jusqu'en décembre.

Route des Rabouins : un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département, qui a donné une dérogation pour entreprendre les travaux avant l'accord de la subvention. Patrick LAVAINNE indique que Franck BARRET a demandé que les fossés soient curés.

Biodiversité : Madame RIVET indique qu'un devis sera demandé à l'entreprise Laumonier pour la création d'une mare et la remise e)à état de l'habitat pour crapauds sonneurs aux Bayats.

La séance est levée à 22h30.

